



# CAUE

Conseil  
d'Architecture  
d'Urbanisme  
d'Environnement  
du CANTAL

**bulletin  
d'adhésion**



Conseil d'Architecture  
d'Urbanisme  
d'Environnement  
du CANTAL

20 rue Guy de Veyre  
15000 AURILLAC  
Tél. : 04-71-48-50-22  
Fax. : 04-71-48-24-71  
E-mail : caue.cantal@wanadoo.fr

**2009**



Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme d'Environnement du Cantal a été créé en 1978 par le Conseil Général en application de la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture.

**Le CAUE assure auprès des Maires et des collectivités locales une mission de conseil et d'aide à la décision.** Cette demande des communes correspond à une exigence de qualité des élus pour les équipements, les aménagements et le paysage de leur ville, de leur bourg.

**Relais entre les élus et les administrés,** le CAUE conseille les particuliers dans la conception de leur projet en tenant compte de l'identité et des règles de construction de la commune. Il aide les candidats à la construction avant le dépôt de permis de construire jusqu'à l'aboutissement du dossier.

**Partenaire du milieu professionnel et des maîtres d'ouvrage,** c'est un lieu d'animation, de débat et d'échanges où une équipe de professionnels se rassemble pour aider à la qualité du cadre de vie et valoriser les richesses et les particularités du développement.

**Vecteur d'information et de communication,** le CAUE sensibilise le public à la culture architecturale et urbaine, il appuie toute démarche pédagogique ou de formation, il offre tous les moyens utiles à la compréhension et à l'application des textes, procédures et financements.

**Le CAUE est une association Loi 1901 dont les adhérents sont les communes et communautés de communes.**

**Le CAUE est composé**

**D'une équipe permanente** intervenant sur toute question d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement au service des communes du département.

**D'architectes consultants** tenant des permanences régulières dans les cantons et au CAUE du Cantal.

**Depuis 2003, le CAUE propose aux communes une formule d'adhésion annuelle,** afin qu'elles participent à la promotion du CAUE, de son action au quotidien et qu'elles bénéficient de ses conseils, de son savoir faire et de ses actions de sensibilisation.

## BAREME DES ADHESIONS 2009

### Adhésions

	Montant
• <b>Communes :</b>	
- Moins de 500 habitants.....	100 €
- De 500 à moins de 1 000 habitants.....	160 €
- De 1 000 habitants à moins de 2 000 habitants .....	240 €
- Supérieures à 2 000 habitants .....	320 €
- Supérieures à 4 000 habitants.....	400 €

## PARTIE A RETOURNER AU CAUE POUR PERMETTRE D'IDENTIFIER LE REGLEMENT

20 rue Guy de Veyre 15000 AURILLAC

Nom : .....

Représentant la commune de : .....

Fonction de représentant : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

Fax. : .....

E-mail : .....

Ci-joint : *(cocher)*

Chèque postal

Chèque bancaire

Virement administratif

Virement bancaire

Montant de l'adhésion : ..... Euros

A l'ordre du CAUE Cantal :

Domiciliation : La Poste

Code banque : 20041

Code guichet : 01003

N° de compte : 0373421Z024

Fait le ..... 2009

Signature